BituNed bv
Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 08.04.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	V 10-20
Description du Produit	Bitumen
Code du produit.	BIT10
N° CAS	8052-42-4
N° CE	232-490-9
No. D'Enregistrement d'REACH	01-2119480172-44-xxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Bitume pour la construction routière.
Utilisations Déconseillées	Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Vitol SA Boulevard du Pont d'Arve 28 P.O. Box 384 1211 Geneva 4 Suisse
Téléphone	+31 10 498 7200
Fax	+31 10 452 9545
Email (personne compétente)	xreach@vitol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence — +44 (0) 1235 239 670, 24/7

Tél. d'urgence — Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) — Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage — Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale	V 10-20
Contient:	Non applicable
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué.
Mention(s) de Danger	Aucun attribué.
Conseil(s) de Prudence	Aucun attribué.

2.3 Autres dangers

Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux. Solide: La manipulation de ce matériel peut entrainer une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge. Le contact avec le liquide chaud provoque des brûlures de la peau.

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

SUBSTANCE	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W
Asphalt	8052-42-4	232-490-9	01-2119480172-44-XXXX	100

3.2 Mélanges Non applicable

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant: S'il est soupçonné que des fumées sont encore présentes, l'intervenant doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne aidant de faire du bouche-à-bouche.

Inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Solide: La manipulation de ce matériel peut entrainer une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

Sulfure d'hydrogène: Inhalation: Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Alerter immédiatement un médecin.

Produit brûlant / en fusion: Contact avec la Peau: Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérants. Refroidir rapidement avec de l'eau la zone contaminée. Ne pas mettre de la glace sur la brûlure. En cas de brûlure circonférentielle avec adhérence du bitume, le matériau adhérant doit être séparé pour éviter un effet de garrot lors de son refroidissement.

Contact avec les yeux: En cas de projections dans les yeux, les refroidir immédiatement à l'eau courante. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés: Eteindre l'incendie avec du sable ou de la poudre chimique. Mousse, Dioxyde de carbone, Eau sous forme de brouillard ou poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Un mélange de particules solides et liquides et de gaz, comprenant des composés

organiques et inorganiques non identifiés. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Sulfure d'hydrogène , Oxydes de soufre, Acide sulfurique

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Éviter tout contact. Se tenir du côté du vent. Eliminer les sources d'ignition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux.

Les déversements importants:

Ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé. Équipement personnel de protection: tenue de protection complète

Produit brûlant / en fusion:

Risque de brûlures causées par les produits en fusion. Laisser les matériaux chauds refroidir naturellement. Si besoin est, utiliser avec précaution un brouillard d'eau pour aider au refroidissement. Ne pas diriger des jets de mousse ou d'eau sur le produit fondu déversé pour éviter toutes projections.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter dans les fûts à déchets ou sacs plastiques. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.

Produit brûlant / en fusion

Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

H2S Attention: Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux. Ces contrôles peuvent comprendre: ségrégation des zones, accès uniquement aux personnes autorisées, systèmes de permis de travail, procédures de travail en espace confiné, alarmes d'H2S de zone, alarmes d'H2S individuelles, équipements individuels

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger du rayonnement solaire. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux

		une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Des dépôts (matières carbonées et sulfures de fer) peuvent recouvrir les parois intérieures et les toits des réservoirs lors d'un stockage à long terme. Ces dépôts peuvent être pyrophoriques et s'enflammer spontanément au contact de l'air. Consulter Aussi les Section 7.1: H2S Attention.
	Température de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
	Mesures de stockage	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
	Matières incompatibles	Maintenir à l'écart des agents oxydants.
7.3	**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**	Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	**Paramètres de contrôle**	
8.1.1	**Limites d'exposition sur le lieu de travail**	Non fixé.
8.1.2	**Valeur limite biologique**	Non fixé.
8.1.3	**PNECs et DNELs**	Non fixé.
8.2	**Contrôles de l'exposition**	
8.2.1	**Contrôles techniques appropriés**	Ventiler suffisamment pour faire partir les vapeurs, les fumées, les poussières, etc. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
8.2.2	**Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**	maintenir une bonne hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	Protection des yeux/du visage	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Protection des mains: Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin. EN374 – 407. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Protection de corps: Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc. Produit brûlant / en fusion: Combinaison résistante à la chaleur (avec le bas du pantalon passant par-dessus les bottes ainsi que les poignées des manches passant par-dessus les manchettes des gants), bottes de travail antidérapantes et résistantes à la chaleur. EN943 – 1034 – 14605. La tête: Pour le chargement et le déchargement, porter un casque de sécurité avec visière intégrale et une protection du cou. EN 397
	Protection respiratoire	Quand le produit est chauffé / Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre B / Appareil respiratoire autonome (DIN EN 137)
	Dangers thermiques	Non applicable.
8.2.3	**Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**	Éviter le rejet dans l'environnement.

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	**Conformément aux exigences de EN13924-2006**
	Aspect	Ambiante: Solide, Noir / Brun Produit brûlant / en fusion: Noir Liquide visqueux
	Odeur	Non fixé.
	Seuil olfactif	Non fixé.
	pH	Non applicable.
	Point de fusion/point de congélation	Point de Ramollissement (°C): 58 – 68 (EN 1427)
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 320 °C
	Point d'éclair	≥ 245°C (COC) (EN ISO 2592)
	Taux d'Evaporation	Non fixé.
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé.
	Pression de vapeur	< 0.1 kPa @ 20°C
	Densité de vapeur	Non fixé.
	Densité relative	0.925 - 1.07 @ 15°C
	Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Toluène: 99% (EN 12592)
	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
	Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C
	Température de décomposition	Non fixé.
	Viscosité	Viscosité dynamique: ≥ 700 Pa•s @ 60°C (EN 12596) Viscosité Cinématique: ≥ 700 mm²/s @ 135°C (EN 12595)
	Propriétés explosives	Non Explosif.
	Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2	**Autres informations**	Rien de connu.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	**Réactivité**	Stable dans les conditions normales.
10.2	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4	**Conditions à éviter**	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5	**Matières incompatibles**	Maintenir à l'écart des agents oxydants. Forte Acides et Alcalis, Nitrates. Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage.
10.6	**Produit(s) de décomposition dangereux**	Le produit peut libérer du sulfure d'hydrogène. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbure s. Un mélange de particules solides et liquides et de gaz, comprenant des composés organiques et inorganiques non identifiés.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	**Informations sur les effets toxicologiques** **Toxicité aiguë**	
	Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 Orale (rat) > 5000 mg/kg p.c. /jour OECD 401
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 04.4 mg/m³ (rat) OECD 403
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 Cutanée (lapin) > 2000 mg/kg p.c. /jour OECD 402
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritante (lapin) OECD 404

	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritante (lapin) OECD 405
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative OECD 406
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène. OECD 471
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune preuve d'action cancérigène. Inhalation: OECD 451. Cutanée: Clark et al 2011
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de preuves d'effets de reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	**Autres informations**	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	**Toxicité**	Non classé. Non toxique pour la vie aquatique. Estimation LC50 (Poissons): > 1000 mg/l
12.2	**Persistance et dégradabilité**	CONCAWE 2013: Le produit est peu biodégradable.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Non fixé.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.
12.5	**Résultats des évaluations PBT et vPvB**	CONCAWE, 2013: Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	**Autres effets néfastes**	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. L'attribution d'un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets, devrait être effectuée en accord avec la compagnie régionale d'élimination des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID	**IMDG/ADN**
14.1	**Numéro ONU**	3257	3257
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S (Bitumen)	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S (Bitumen)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	9	9
14.4	**Groupe d'emballage**	III	III
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non classé comme Polluant Marin.	
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Voir Rubrique: 2	
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**	Le transport de ce produit est effectué selon l'Annexe I de MARPOL. Précautions particulières: Reportez-vous au chapitre 7 Manipulation et stockage» pour les précautions spéciales liées au transport qu'un utilisateur doit connaitre, ou auxquelles il doit se conformer.	
14.8	**Autres informations**	ADR HIN: 99 Code de restriction dans les tunnels: 3 (D)	EmS: F-A, S-P Quantité limitée : 0

BituNed bv

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

Quantité limitée : 0

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
15.1.1	**Règlements de l'UE**	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2	**Règlements nationaux**	Aucun.
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau Pas dangereux
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	Une évaluation de la sécurité chimique de REACH (CSA) a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References:
Enregistrement(s) ECHA pré-existant Asphalt (n°CAS 8052-42-4). CONCAWE 2013 rapport de sécurité de la substance. Clark, C.R., (2011).

Références bibliographiques:

1) *Asphalt fume dermal carcinogenicity potential: I. dermal carcinogenicity evaluation of asphalt (bitumen) fume condensates. Reg Toxicol Pharmacol* 2011; 61: 9–16.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

LÉGENDE

VME	Limite d'exposition prolongée
VLE	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité
Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Vitol SA ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Vitol SA n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

BituNed bv
Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 08.04.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	V 20-30
Description du Produit	Bitumen
Code du produit.	BIT20
N° CAS	8052-42-4
N° CE	232-490-9
No. D'Enregistrement d'REACH	01-2119480172-44-xxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Bitume pour la construction routière.
Utilisations Déconseillées	Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Vitol SA Boulevard du Pont d'Arve 28 P.O. Box 384 1211 Geneva 4 Suisse
Téléphone	+31 10 498 7200
Fax	+31 10 452 9545
Email (personne compétente)	xreach@vitol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence — +44 (0) 1235 239 670, 24/7

Tél. d'urgence — Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) — Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage — Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale	V 20-30
Contient:	Non applicable
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué.
Mention(s) de Danger	Aucun attribué.
Conseil(s) de Prudence	Aucun attribué.

2.3 Autres dangers

Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux. Solide: La manipulation de ce matériel peut entrainer une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge. Le contact avec le liquide chaud provoque des brûlures de la peau.

BituNed bv

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

SUBSTANCE	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W
Asphalt	8052-42-4	232-490-9	01-2119480172-44-XXXX	100

3.2 Mélanges Non applicable

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant	S'il est soupçonné que des fumées sont encore présentes, l'intervenant doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne aidant de faire du bouche-à-bouche.
Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec la Peau	Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Solide: La manipulation de ce matériel peut entrainer une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.
Sulfure d'hydrogène	Inhalation: Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Alerter immédiatement un médecin.
Produit brûlant / en fusion	Contact avec la Peau: Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérants. Refroidir rapidement avec de l'eau la zone contaminée. Ne pas mettre de la glace sur la brûlure. En cas de brûlure circonférentielle avec adhérence du bitume, le matériau adhérant doit être séparé pour éviter un effet de garrot lors de son refroidissement. Contact avec les yeux: En cas de projections dans les yeux, les refroidir immédiatement à l'eau courante. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec du sable ou de la poudre chimique. Mousse, Dioxyde de carbone, Eau sous forme de brouillard ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Un mélange de particules solides et liquides et de gaz, comprenant des composés

BituNed bv

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

		organiques et inorganiques non identifiés. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Sulfure d'hydrogène , Oxydes de soufre, Acide sulfurique
5.3	**Conseils aux pompiers**	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1	**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Éviter tout contact. Se tenir du côté du vent. Eliminer les sources d'ignition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux.
	Les déversements importants:	Ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé. Équipement personnel de protection: tenue de protection complète
	Produit brûlant / en fusion:	Risque de brûlures causées par les produits en fusion. Laisser les matériaux chauds refroidir naturellement. Si besoin est, utiliser avec précaution un brouillard d'eau pour aider au refroidissement. Ne pas diriger des jets de mousse ou d'eau sur le produit fondu déversé pour éviter toutes projections.
6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement**	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3	**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**	Balayer et pelleter dans les fûts à déchets ou sacs plastiques. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.
	Produit brûlant / en fusion	Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser.
6.4	**Référence à d'autres sections**	Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. **H2S Attention:** Produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux. Ces contrôles peuvent comprendre: ségrégation des zones, accès uniquement aux personnes autorisées, systèmes de permis de travail, procédures de travail en espace confiné, alarmes d'H2S de zone, alarmes d'H2S individuelles, équipements individuels
7.2	**Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger du rayonnement solaire. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux

BituNed bv

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

		une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Des dépôts (matières carbonées et sulfures de fer) peuvent recouvrir les parois intérieures et les toits des réservoirs lors d'un stockage à long terme. Ces dépôts peuvent être pyrophoriques et s'enflammer spontanément au contact de l'air. Consulter Aussi les Section 7.1: H2S Attention.
	Température de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
	Mesures de stockage	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
	Matières incompatibles	Maintenir à l'écart des agents oxydants.
7.3	**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**	Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	**Paramètres de contrôle**	
8.1.1	**Limites d'exposition sur le lieu de travail**	Non fixé.
8.1.2	**Valeur limite biologique**	Non fixé.
8.1.3	**PNECs et DNELs**	Non fixé.
8.2	**Contrôles de l'exposition**	
8.2.1	**Contrôles techniques appropriés**	Ventiler suffisamment pour faire partir les vapeurs, les fumées, les poussières, etc. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
8.2.2	**Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**	maintenir une bonne hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	Protection des yeux/du visage	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Protection des mains: Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin. EN374 – 407. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Protection de corps: Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc. Produit brûlant / en fusion: Combinaison résistante à la chaleur (avec le bas du pantalon passant par-dessus les bottes ainsi que les poignées des manches passant par-dessus les manchettes des gants), bottes de travail antidérapantes et résistantes à la chaleur. EN943 – 1034 – 14605. La tête: Pour le chargement et le déchargement, porter un casque de sécurité avec visière intégrale et une protection du cou. EN 397
	Protection respiratoire	Quand le produit est chauffé / Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre B / Appareil respiratoire autonome (DIN EN 137)
	Dangers thermiques	Non applicable.
8.2.3	**Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**	Éviter le rejet dans l'environnement.

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	**Conformément aux exigences de EN12591-2009**
	Aspect	Ambiante: Solide, Noir / Brun Produit brûlant / en fusion: Noir Liquide visqueux
	Odeur	Non fixé.
	Seuil olfactif	Non fixé.
	pH	Non applicable.
	Point de fusion/point de congélation	Point de Ramollissement (°C): 30 – 128 (EN 1427)
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 320 °C
	Point d'éclair	≥ 240°C (COC) (EN ISO 2592)
	Taux d'Evaporation	Non fixé.
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé.
	Pression de vapeur	< 0.1 kPa @ 20°C
	Densité de vapeur	Non fixé.
	Densité relative	0.925 - 1.07 @ 15°C
	Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Toluène: 99% (EN 12592)
	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
	Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C
	Température de décomposition	Non fixé.
	Viscosité	Viscosité dynamique: ≥ 440 Pa•s @ 60°C (EN 12596) Viscosité Cinématique: ≥ 530 mm²/s @ 135°C (EN 12595)
	Propriétés explosives	Non Explosif.
	Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2	**Autres informations**	Rien de connu.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	**Réactivité**	Stable dans les conditions normales.
10.2	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4	**Conditions à éviter**	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5	**Matières incompatibles**	Maintenir à l'écart des agents oxydants. Forte Acides et Alcalis, Nitrates. Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage.
10.6	**Produit(s) de décomposition dangereux**	Le produit peut libérer du sulfure d'hydrogène. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbure s. Un mélange de particules solides et liquides et de gaz, comprenant des composés organiques et inorganiques non identifiés.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	**Informations sur les effets toxicologiques**	
	Toxicité aiguë	
	Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 Orale (rat) > 5000 mg/kg p.c. /jour OECD 401
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 04.4 mg/m³ (rat) OECD 403
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50 Cutanée (lapin) > 2000 mg/kg p.c. /jour OECD 402
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritante (lapin) OECD 404

BituNed bv

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritante (lapin) OECD 405
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative OECD 406
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène. OECD 471
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune preuve d'action cancérigène. Inhalation: OECD 451. Cutanée: Clark et al 2011
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de preuves d'effets de reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	**Autres informations**	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	**Toxicité**	Non classé. Non toxique pour la vie aquatique. Estimation LC50 (Poissons): > 1000 mg/l
12.2	**Persistance et dégradabilité**	CONCAWE 2013: Le produit est peu biodégradable.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Non fixé.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.
12.5	**Résultats des évaluations PBT et vPvB**	CONCAWE, 2013: Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	**Autres effets néfastes**	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. L'attribution d'un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets, devrait être effectuée en accord avec la compagnie régionale d'élimination des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID	**IMDG/ADN**
14.1	**Numéro ONU**	3257	3257
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S (Bitumen)	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S (Bitumen)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	9	9
14.4	**Groupe d'emballage**	III	III
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non classé comme Polluant Marin.	
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Voir Rubrique: 2	
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**	Le transport de ce produit est effectué selon l'Annexe I de MARPOL. Précautions particulières: Reportez-vous au chapitre 7 Manipulation et stockage» pour les précautions spéciales liées au transport qu'un utilisateur doit connaitre, ou auxquelles il doit se conformer.	
14.8	**Autres informations**	ADR HIN: 99 Code de restriction dans les tunnels: 3 (D)	EmS: F-A, S-P Quantité limitée : 0

Klipperaak 201 2411 ND Bodegraven
tel. +31 (0)182 399 112
info@bituned.nl www.bituned.nl

Quantité limitée : 0

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
15.1.1	**Règlements de l'UE**	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2	**Règlements nationaux**	Aucun.
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau Pas dangereux
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	Une évaluation de la sécurité chimique de REACH (CSA) a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References:
Enregistrement(s) ECHA pré-existant Asphalt (n°CAS 8052-42-4). CONCAWE 2013 rapport de sécurité de la substance. Clark, C.R., (2011).

Références bibliographiques:

1) *Asphalt fume dermal carcinogenicity potential: I. dermal carcinogenicity evaluation of asphalt (bitumen) fume condensates. Reg Toxicol Pharmacol* 2011; 61: 9–16.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

LÉGENDE

VME	Limite d'exposition prolongée
VLE	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité
Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Vitol SA ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Vitol SA n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.